



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 30 juin 2022

Délibération n°12

Objet :

Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les crèches, la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale - Lot n°3 : Produits surgelés avec DS RHONE ALPES – Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON.

Avait donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Remplacements en cours :

M. Robert BIANCHIN.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Les articles L. 2122-21-1 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique et particulièrement l'article L. 2194-1 relatif à la modification du marché.

Considérant

La Ville de Saint-Étienne et le C.C.A.S. ont lancé en groupement de commandes une procédure d'appel d'offres pour l'achat de denrées alimentaires pour les crèches, la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Étienne.

Le lot n°3 relatif à l'achat de produits surgelés a été attribué et notifié à DS RHONE ALPES pour un montant estimé de 240 000,00 € HT de commandes par an pour le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Étienne. Le marché a été notifié le 14 avril 2022 sous le n°2022-017.

Depuis fin 2020, les cours de certaines matières premières ont fortement augmenté au niveau national du fait de la crise sanitaire.

L'entreprise DS RHONE ALPES a alerté sur son impossibilité de remplir ses engagements contractuels conformément aux prix prévus au marché précité du fait de la hausse tarifaire sur certaines familles de produits, imposée par les fabricants alimentaires (produits préparés à base de céréales, d'huiles, d'œufs ou de produits laitiers, poissons, volailles...) et des difficultés rencontrées



en termes d'approvisionnement (réduction de la pêche liée au coût du carburant, grippe aviaire, etc.).

L'augmentation du prix des matières premières n'ayant pas été anticipée dans son offre, DS RHONE ALPES a informé le C.C.A.S., de l'augmentation moyenne de +11,20 % (90 % des articles du bordereau des prix unitaires subissent une hausse). Une fois ramenée à l'ensemble du bordereau, cette dernière est de **+ 13,66 % en matière d'impact financier**.

Du fait de l'imprévision de l'impact de la crise actuelle (extériorité, imprévisibilité et bouleversement dans l'exécution du contrat), il s'avère par conséquent nécessaire de passer un avenant n°1 au marché n°2022-017 afin de prendre en compte les modifications des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

Réunis le 31 mai 2022, les membres de la Commission d'Appel d'Offres du C.C.A.S. ont émis un avis favorable et motivé à la passation de l'avenant n°1 au marché n°2022-017 avec l'entreprise DS RHONE ALPES.

Cette augmentation sera applicable à compter de la notification de l'avenant jusqu'à la prochaine révision de prix prévue au 1^{er} octobre 2022.

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve l'avenant n°1 entre le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Étienne et l'entreprise DS RHONE ALPES,**
- **Autorise le Président du C.C.A.S., ou son représentant, à signer ledit avenant n°1, dont un exemplaire restera annexé au dossier.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT ;
- Contre : néant ;
- Abstention : néant.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND